

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation d'un site de fabrication des fondations gravitaires au Havre
dans le cadre du projet d'installation du parc éolien en mer au large de Fécamp

- Société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises (EOHF) -

Il est prescrit pour une durée de 38 jours, du mardi 1^{er} septembre 2015 au jeudi 8 octobre 2015 inclus, une enquête publique unique relative au projet d'installation d'un site de fabrication des fondations gravitaires au Havre dans le cadre du projet d'installation d'un parc éolien offshore au large de Fécamp en vue de délivrer à la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises (EOHF) une autorisation au titre de la loi sur l'eau (articles L214-1 et suivants du code de l'environnement).

Elle porte sur une autorisation au titre de l'article R 214-1 du code de l'environnement :

1/ Création de puits, non destiné à un usage domestique, en vue d'effectuer un prélèvement temporaire dans les eaux souterraines, rubrique 1.1.1.0 : Sondage, forage, y compris essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

2/ Prélèvements temporaires issus d'un puits par pompage, rubrique 1.1.2.0 2°: Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion des nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume prélevé étant supérieur à 10 000 m³ par an mais inférieur à 200 000 m³ par an.

3/ travaux d'aménagement portuaires, rubrique 4. 1. 2. 0. 1° - Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros.

4/ dragages et clapages, rubrique 4.1.3.0 - Dragage et clapage y afférent en milieu marin

Le projet de création d'un parc éolien offshore au large de Fécamp porté par la société EOHF, de raccordement de ce parc au réseau public de transport d'électricité par la société RTE, d'installation d'une base des opérations de maintenance à Fécamp porté par la société EOHF et d'installation d'un site de fabrication des fondations gravitaires au Havre porté par la société EOHF constituent un programme de travaux au sens de l'article L. 122-1 du code de l'Environnement.

Les communes concernées par l'enquête sont : Le Havre, Gonfreville-l'Orcher, Sainte- Adresse, Octeville-sur-Mer, Cauville-sur-Mer, Heuqueville et Saint-Jouin-Bruneval.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie du Havre.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation est le préfet du département de la Seine-Maritime.

La commission d'enquête est composée de :

M. Bernard Mignot, chef d'agence travaux publics retraité, président. M. Daniel Viard, conseiller agricole retraité et M. Michel Nedellec, proviseur retraité, membres titulaires. En cas d'empêchement de M. Bernard Mignot, la présidence de la commission est assurée par M. Daniel Viard.
M. Philippe Breton, directeur général adjoint Habitat 76 retraité, membre suppléant.

Le dossier, qui comporte une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale - conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) - et un registre d'enquête sont déposés pendant toute la durée de l'enquête publique dans les mairies des communes concernées. Les observations, propositions et contre-propositions du public peuvent :

- être consignées sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public,
- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du Havre (1517 Place de l'Hôtel de Ville - CS 40051 76084 Le Havre cedex) ou par voie électronique à l'adresse pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr. Elles sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et annexées au registre d'enquête.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête reçoit en personne les observations, propositions et contre-propositions du public aux jours et heures ci-après dans les mairies de :

Le Havre : mardi 1^{er} septembre 2015 de 9h à 12h - jeudi 8 octobre 2015 de 14h à 17h
Gonfreville-l'Orcher : samedi 5 septembre 2015 de 9h à 12h - jeudi 10 septembre 2015 de 9h à 12h
Sainte-Adresse : mardi 15 septembre 2015 de 9h à 12h - vendredi 18 septembre 2015 de 9h à 12h
Octeville-sur-Mer : mardi 22 septembre 2015 de 14h à 17h - mardi 29 septembre 2015 de 9h à 12h
Cauville-sur-Mer : jeudi 24 septembre 2015 de 14h à 17h - mercredi 30 septembre 2015 de 9h à 12h
Heuqueville : jeudi 1^{er} octobre 2015 de 14h à 17h - mardi 6 octobre 2015 de 9h à 12h
Saint-Jouin-Bruneval : mercredi 23 septembre 2015 de 8h30 à 11h30 - lundi 5 octobre 2015 de 8h30 à 11h30

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Des informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Damien Levecque, coordinateur de projet (tél: 01.40.90.49.30) ou M. Rémi Casteras, responsable des études environnementales (tél 01.82.72.61.00) pour la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises (EOHF).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les mairies, préfectures et sous-préfectures et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis est affiché dans les mairies concernées et les lieux du projet.